

Réunion d'information en vue des élections des parents d'élèves au conseil d'administration

collège
Georges BRASSENS



académie
Caen



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

OUVRIR L'ÉCOLE AUX PARENTS









Qu'est-ce qu'un Conseil d'Administration ?

Le Conseil d'Administration prend toutes les décisions concernant le fonctionnement du collège. **Le chef d'établissement le réunit au-moins 3 fois par an.** Le Conseil d'Administration :

- adopte le projet d'établissement, le budget et le règlement intérieur,
- donne son accord sur le programme de l'association sportive,
- débat sur des questions d'hygiène, de santé, et de sécurité,
- donne son avis sur le choix des manuels, des outils pédagogiques...
- fixe les règles d'accueil et d'informations envers les parents.

LES INSTANCES DE L'ETABLISSEMENT



CONSEIL DE CLASSE

Le conseil de classe a pour **missions** :

de traiter les questions pédagogiques intéressant la vie de classe, et notamment les modalités d'organisation du travail personnel des élèves, de son suivi et de proposer des aménagements ;

d'examiner les résultats scolaires individuels des élèves en proposant un bilan et des conseils ;

d'émettre un avis sur les vœux d'orientation exprimés par les familles et les élèves, et le cas échéant faire d'autres propositions ;



COMMISSION EDUCATIVE

a pour mission d'examiner la situation d'un élève dont le comportement est inadapté aux règles de vie dans l'établissement ou qui ne répond pas à ses obligations scolaires. Elle doit favoriser la recherche d'une réponse éducative personnalisée.



COMMISSION FONDS SOCIAUX

Des dépenses imprévues à financer ?

Le fonds social collégien est une aide destinée à répondre aux difficultés des familles à faire face à des dépenses de scolarité et de vie scolaire de leur enfant. Il peut s'agir de tout ou partie des frais de demi-pension, de transport, de sorties scolaires, d'achat de matériels de sport, de fournitures et manuels scolaires.



Le Fonds Social peut vous aider.

CESC

Il a pour mission de :

- ☐ contribuer à l'éducation à la citoyenneté,
- ☐ préparer le plan de prévention de la violence,
- ☐ proposer des actions pour aider les parents en difficultés et lutter contre l'exclusion,
- ☐ définir un programme d'éducation à la santé et à la sexualité et de prévention des conduites addictives



COMMISSION HYGIENE ET SECURITE

- promouvoir la formation à la sécurité pour les élèves et pour les personnels
- contribuer à l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité dans l'établissement
- s'intéresser aux conditions de travail des élèves et des personnels



CONSEIL DE DISCIPLINE

Le conseil de discipline prononce une sanction disciplinaire à l'encontre d'un élève qui a commis une faute. La sanction doit obligatoirement être prévue dans le règlement intérieur de l'établissement. Le conseil est automatiquement saisi si un membre du personnel est victime de violences physiques. Le conseil compétent est celui de l'établissement où l'élève est inscrit.



LES REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES

Dans les collèges, les parents d'élèves élisent certains d'entre eux pour les représenter dans les instances scolaires. Les représentants de parents sont élus pour une année scolaire.

ROLE DES REPRESENTANTS DE PARENTS D'ELEVS :

- faciliter les relations entre les parents d'élèves et les personnels du collège.
- intervenir auprès du chef d'établissement pour évoquer un problème particulier à la demande d'un ou de plusieurs parents.
 - participer à la Commission Permanente, au Conseil d'Administration et au Conseil de Discipline.

Les parents élus sont membres à part entière de ces 3 instances : ils ont accès à toutes les informations, participent aux débats et au vote.

<https://mallettedesparents.education.gouv.fr/fr>

The screenshot shows the homepage of the 'La Mallette des Parents' website. At the top, there is a browser address bar with the URL 'https://mallettedesparents.education.gouv.fr/fr'. Below the browser, a dark blue banner contains the site's logo and navigation menu. The logo includes the French Republic emblem and the text 'MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE' and 'La mallette des parents'. To the right, it says 'POUR L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE'. The navigation menu features 'ÉCOLE MATERNELLE', 'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE', and 'COLLÈGE', along with a search bar and 'RECHERCHER' button. A 'PARENTS' button is highlighted in green, and a 'PRO' button is in orange. The main content area has a large blue background with the heading 'BIENVENUE SUR LA MALLETTE DES PARENTS' and a paragraph: 'Le site "Mallette des parents" est dédié aux parents et aux professionnels de l'éducation. Sur cet espace commun sont proposés des conseils, des ressources, des outils pour mieux comprendre les enjeux de l'École et pour renforcer le lien entre les différents acteurs de la réussite scolaire de chaque enfant.' Below this, a section titled 'Je suis intéressé par' displays a grid of topic tags: Brevet, Évaluations, Inscription, Système éducatif, Représentants de parents, Rencontres école - parents, Aides financières, Première scolarisation, Lecture, Handicap, Santé, Numérique, Programmes, Cantine, Égalité, Citoyenneté, Règlement intérieur, Arts, Bien-être, Voyages scolaires, Harcèlement, Devoirs, Orientation, Affectation, and Services. The Windows taskbar at the bottom shows various application icons and the system clock indicating 11:05 on 12/09/2018.

Applications Intranet @Mel Ouvert Ressources Informatiq... Assistance Les plus visités Débuter avec Firefox http://lcs.brassens.clg... Sélection de l'examen ...

En poursuivant votre navigation, vous acceptez l'utilisation de cookies à des fins statistiques et de personnalisation. [En savoir plus et paramétrer les cookies.](#) [J'accepte](#)

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

La mallette des parents

POUR L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE

ÉCOLE MATERNELLE ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE COLLÈGE

RECHERCHER

PARENTS PRO

BIENVENUE SUR LA MALLETTE DES PARENTS

Le site "Mallette des parents" est dédié aux parents et aux professionnels de l'éducation. Sur cet espace commun sont proposés des conseils, des ressources, des outils pour mieux comprendre les enjeux de l'École et pour renforcer le lien entre les différents acteurs de la réussite scolaire de chaque enfant.

Je suis intéressé par

Brevet Évaluations Inscription Système éducatif Représentants de parents Rencontres école - parents Aides financières

Première scolarisation Lecture Handicap Santé Numérique Programmes Cantine Égalité Citoyenneté

Règlement intérieur Arts Bien-être Voyages scolaires Harcèlement Devoirs Orientation Affectation Services

FR 11:05 12/09/2018

Calendrier indicatif des élections des représentants de parents d'élèves pour l'année scolaire 2018-2019

			Elections PARENTS ▶ Invitations aux Présidents d'A.P.E. pour la réunion préparatoire
Dans les 15 jours qui suivent la rentrée	JEUDI 13 SEPTEMBRE 2018	17H30	Elections PARENTS ▶ Réunion préalable ▶ Etablissement du calendrier des opérations électorales ▶ Modalités de déroulement des élections
20 jours au moins avant l'élection	VENDREDI 14 SEPTEMBRE 2018	17H00	Elections PARENTS ▶ Etablissement de la liste électorale ▶ Mise à disposition de la liste électorale aux parents d'élèves
10 jours au moins avant le scrutin	MARDI 02 OCTOBRE 2018	H	Elections PARENTS ▶ Dépôt des listes de candidatures ▶ Affichage des listes de candidatures
Date fixée par le calendrier des opérations électorales	MERCREDI 03 OCTOBRE 2018	H	Elections PARENTS ▶ Dépôt : • des bulletins de vote • des professions de foi
Date fixée par le calendrier des opérations électorales	JEUDI 04 OCTOBRE 2018	H	Elections PARENTS ▶ Mise sous pli du matériel de vote par les parents d'élèves : • Instructions de vote • Bulletins de vote • Professions de foi
6 jours avant le scrutin	VENDREDI 05 OCTOBRE 2018		Elections PARENTS ▶ Distribution ou Envoi du matériel de vote
La veille du scrutin	JEUDI 11 OCTOBRE 2018		Elections PARENTS ▶ Préparation du matériel de vote : Isoloirs - Urnes - Bulletins
Le jour du scrutin	VENDREDI 12 OCTOBRE 2018	H H	Elections PARENTS ▶ Scrutin ▶ Dépouillement ▶ Affichage des résultats

Qui vote ?

Tous les parents d'enfants scolarisés, en maternelle, en élémentaire, au collège ou au lycée, y compris les parents de nationalité étrangère.



1 parent = 1 voix

Le matériel de vote

Envoi du matériel de vote aux parents au moins 6 jours avant la date des élections :



par voie postale,



ou via le cahier de liaison
ou le carnet de correspondance de l'élève.

Deux solutions pour voter



- ✓ Le vote sur place : les parents se rendent dans l'établissement le jour du vote.
- ✓ Le vote par correspondance : à transmettre avant l'heure de la clôture du scrutin.

> Le parent d'élève insère le  dans  l'enveloppe n°1.

> Le parent d'élève place ensuite  dans  sur laquelle il appose ses coordonnées et la mention « **élection des représentants des parents d'élèves** ».

> Le parent d'élève insère  dans  qu'il cache et adresse à l'établissement scolaire soit par voie postale, soit via l'élève.

education.gouv.fr/semaine-democratie-scolaire

PARENTS D'ÉLÈVES, ÉLISEZ VOS REPRÉSENTANTS



Nous vous remercions de votre attention

